



## Mot de la présidente

Les dernières semaines, voire les derniers mois, ont vu apparaître la pandémie avec le confinement pour nos usagers, leurs familles et l'arrêt des services. Le déconfinement a de son côté apporté son lot d'inquiétudes, le retour limité des services et une réponse aux usagers les plus criants.

Du cas par cas s'est installé et un retour à une « certaine normalité » est prévu pour septembre ou l'automne. Le MSSS a envoyé ses directives aux directions concernées et les a constamment modifiées et ajustées de sorte qu'il était difficile pour les comités des usagers de suivre les changements apportés d'autant plus que les directions partagent très peu les informations reçues. Est-ce que les comités sont satisfaits des échanges avec leur direction ? Nous demeurons, pour la plupart des comités, sur notre appétit.

Les douze à quinze prochains mois seront certainement remplis d'incertitudes et d'ajustements de toutes sortes et mieux nous seront informés mieux nous pourrons agir face aux nouveaux accommodements possibles. Est-ce que le retour à la normale signifie une adaptation aux changements ou à autre chose qu'il nous est impossible, à cette date, de prévoir. Il sera peut-être plus simple pour le MSSS et les directions de donner suite aux changements que nous appréhendions avant la pandémie avec la nouvelle gamme de services où le communautaire fait partie intégrante du réseau et à qui nous confierons nos usagers. Lorsque l'ordre établi s'écroule, un nouvel ordre peut être perçu comme libérateur des pratiques insatisfaisantes de toute part. Cependant, cela ne veut pas nécessairement dire que le renouveau est acceptable mais il le sera probablement puisque nous n'avons d'autre choix que de nous y conformer. L'avant que nous avons connu ne sera plus jamais comme avant.

La formation du Collectif Action Covid-19 par le RPCU semble une voie positive à l'identification des enjeux nuisibles lors de la gestion de la pandémie et à l'émergence de solutions applicables. À cette étape, comment pouvons-nous envisager un retour de confinement s'il est appliqué de la même façon dont nous l'avons vécu ce printemps. Beaucoup de frustrations et d'impuissance, espérons que nous n'aurons pas à revivre un tel niveau de confinement, cela est pénible pour les usagers et leurs familles.

Enfin, vous trouverez dans cette Infolettre les documents les plus pertinents en réponse à vos besoins d'informations pour les prochaines semaines. Il est certain que toutes les régions adapteront les mesures de déconfinement à leur réalité.

Bon été avec un retour souhaitable à une certaine normalité.

*Manon Pedneault, présidente*

**RAPPEL : si vous n'avez pas encore envoyé votre renouvellement d'adhésion à l'AQCU DITS ou si vous l'avez égaré, vous le trouverez en pièce jointe. N'oubliez pas de nous le faire parvenir. MERCI !**

**MESSAGE IMPORTANT : Faites suivre à vos CUCIs vos enjeux spéciaux, pendant cette période de confinement, afin que la direction générale puisse en prendre conscience et apporte le soutien requis aux besoins exprimés.**

# Informations utiles

## **Directives DPDITSA-DP, 29 mai 2020**

Vous trouverez dans ce document du MSSS les dernières orientations pour les prochains mois envoyées aux directions des programmes DI-TSA-DP.

<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2020/20-210-91W.pdf>

## **Guide de relance des camps en contexte de COVID-19, Association des camps du Québec, 28 mai 2020**

La section des Camps besoins particuliers – Intégration et camps de jour spécialisés par l'ARLPH, volet intégration, camps adaptés et spécialisés y détaille les informations pertinentes aux usagers qui nous concernent.

<https://campsquebec.com/mesures-covid19>

*À NOTER que des mises à jour peuvent survenir à n'importe quel moment dépendamment de l'évolution de la situation.*

# Informations utiles

## Coronavirus (COVID-19)

28 mai 2020

### Fiche DP-DI-TSA

#### Reprise graduelle des activités délestées

	Services	Orientations
Étape 1 D'ici au 1 <sup>er</sup> septembre 2020	Services de développement des enfants (0 à 5 ans inclusivement)	Reprendre les activités de dépistage via la plateforme numérique ou par questionnaire et les activités d'orientation vers les programmes concernés (Agir tôt).  Procéder aux évaluations requises de tous les enfants selon leurs besoins.  Intensifier ou reprendre les services, en accordant une priorité aux enfants dont l'entrée à l'école est prévue en septembre, incluant ceux offerts en service de garde.
	Activités estivales pour les jeunes (0 à 21 ans inclusivement)	Offrir des activités stimulantes pour le développement, la participation et l'intégration des jeunes, dans les différents milieux où celles-ci se déroulent (organismes de répit, camps, écoles), et du même coup offrir un répit aux familles.
	Services d'adaptation et de réadaptation, incluant les services d'aides techniques	Intensifier ou reprendre les services, en accordant une priorité pour : <ul style="list-style-type: none"><li>le retour en classe ou l'actualisation de l'enseignement à distance;</li><li>le retour ou l'intégration en emploi.</li></ul>
Étape 2 À partir du 1 <sup>er</sup> septembre 2020 ou avant	La gamme complète de services	Reprendre progressivement l'ensemble des services délestés, en fonction de la capacité des équipes et du respect des consignes de santé publique.

#### Notes :

- Les orientations sur la reprise des services de soutien à domicile sont complémentaires à celles présentées ici.
- Les éléments mentionnés dans ce document s'appuient sur la connaissance actuelle en lien avec la COVID-19 en date du 28 mai 2020. Une mise à jour de ce document sera faite au besoin.

1

Ministère de la Santé et des Services sociaux, DGPPFC

À NOTER que des mises à jour peuvent survenir à n'importe quel moment dépendamment de l'évolution de la situation.

# Informations utiles

## COVID-19

**Plan de déconfinement dans les ressources à assistance continue, les internats, les foyers de groupe et tout autre milieu d'hébergement régi par entente selon l'article 108 de la LSSSS des programmes-services en déficience physique (DP), en déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme (DI-TSA) et en santé mentale, ainsi qu'aux unités de réadaptation fonctionnelle intensive situées dans une installation à vocation unique en DP<sup>1</sup>.**

Mis en vigueur à compter du 18 juin à travers le Québec. Ces mesures pourraient être resserrées si une recrudescence de la maladie survenait au Québec. Dans toutes les situations, les recommandations concernant les PCI (et EPI) provenant de la Direction de la santé publique et des équipes PCI des établissements doivent être suivies.

Éléments visés	Plan de déconfinement	
	SANS ÉCLOSION	AVEC ÉCLOSION (2 cas confirmés ou plus)
➤ Sortie sans supervision <sup>2</sup>	Oui	Non Toutefois, dans un milieu de plus de 10 places, dans le cas d'une éclosion localisée, les usagers asymptomatiques de la zone non touchée pourraient, dans certaines circonstances, être autorisés à sortir
➤ Sortie avec supervision seulement <sup>2</sup>	Seulement pour les usagers dont l'analyse de la situation l'exige	Dans la cour

<sup>1</sup> Pour les milieux de réadaptation situés dans un centre hospitalier, se référer aux directives pour les CH  
Pour les milieux de réadaptation situés dans un CHSLD, se référer aux directives pour les CHSLD  
Pour les ressources intermédiaires et de type familial, se référer aux directives pour les RI-RTF

<sup>2</sup> À l'extérieur du milieu de vie, les mesures de PCI qui s'appliquent sont les pratiques PCI de base, l'hygiène des mains avant et après la sortie, la distanciation physique et le port du masque de procédure (personnel, usagers, bénévoles, proches, visiteurs). Il est possible de retirer le masque pour manger ou boire lorsqu'on est à l'extérieur, à condition de respecter la procédure (hygiène des mains avant et après l'installation du masque).

Éléments visés	Plan de déconfinement	
	SANS ÉCLOSION	AVEC ÉCLOSION (2 cas confirmés ou plus)
➤ Repas à la salle à manger	Milieu de 10 places et moins : Oui Milieu de plus de 10 places : Possibilité en respectant le concept de bulle <sup>4</sup> ou en respectant la distanciation physique	Oui Sauf pour l'usager atteint de la COVID-19 Dans un milieu de plus de 10 places: Possible avec le concept de bulle <sup>4</sup> ou en respectant la distanciation physique dans les zones qui ne sont pas en éclosion, si les zones sont bien « circonscrites »
➤ Repas à la chambre privilégiée	Non	Oui Toutefois, dans le cas d'une éclosion localisée dans un milieu de plus de 10 places, les usagers de la zone non touchée pourraient être autorisés à sortir de leur chambre
➤ Activités intérieures ou extérieures (cour) organisées par la ressource	Milieu de 10 places et moins : Oui Milieu de plus de 10 places : Possibilité d'activités en respectant le concept de bulle <sup>4</sup> ou en respectant la distanciation physique	Non

<sup>4</sup> Concept de bulle : regroupement de personnes (maximum 10 à 12 personnes) qui est alors considéré comme une cellule de vie et dans laquelle il y a un assouplissement de certaines mesures, notamment celle de la distanciation physique. **Le groupe d'usagers doit toujours être le même** et participe aux différentes activités ensemble (ex : repas, loisirs). Ainsi, chaque bulle contient un nombre limité d'usagers bien identifiés. Cela permet de circonscrire les interventions en cas d'éclosion. Pour que le concept de bulles soit efficace, il faut une équipe dédiée à la bulle. Le personnel ne peut pas se déplacer d'une bulle à l'autre dans un quart de travail. Il faut également que les visiteurs appliquent rigoureusement les mesures PCI recommandées pour éviter l'introduction de l'infection dans une bulle. Ce concept ne s'applique pas en zone tiède.

Version 19 juin 2020

À NOTER que des mises à jour peuvent survenir à n'importe quel moment dépendamment de l'évolution de la situation.

# Informations utiles

Éléments visés	Plan de déconfinement	
	SANS ÉCLOSION	AVEC ÉCLOSION (2 cas confirmés ou plus)
➤ Visites <sup>3</sup>	Oui <sup>4</sup> <b>Pour tous à compter du 18 juin</b> (10 personnes max. de 3 ménages différents en respectant la distanciation physique)	Non Sauf celles qui sont nécessaires à des fins humanitaires ou pour obtenir des soins ou des services requis par leur état de santé
➤ Visites ou sorties nécessaires à l'intervention et au suivi clinique des usagers	Oui <sup>3</sup>	Oui <sup>3</sup>
➤ Visites pour des soins personnels ou esthétiques	Oui <sup>3</sup> Si offert dans un local dédié	Non
➤ Bénévoles	Oui <sup>3</sup> <b>À compter du 26 juin</b>	Non
➤ Intégration de nouveaux usagers	Oui Se référer à la trajectoire en vigueur	Oui Se référer à la trajectoire en vigueur
➤ Séjours temporaires dans le milieu familial ou autre milieu désigné dans le plan d'intervention de l'usager de plus de 24h. <sup>1</sup>	Oui	Non Toutefois, dans le cas d'une éclosion localisée dans un milieu de plus de 10 places, les usagers asymptomatiques de la zone non touchée pourraient être autorisés à sortir pour un séjour à l'extérieur de plus de 24 h
➤ Réintégration d'usagers après un séjour à l'extérieur de plus de 24 h. dans la communauté	Oui	Non Toutefois, dans le cas d'une éclosion localisée dans un milieu de plus de 10 places, les usagers asymptomatiques de la zone non touchée pourraient être autorisés à réintégrer la ressource après un séjour à l'extérieur de plus de 24 h

<sup>3</sup> Il est recommandé de continuer à favoriser les méthodes de rencontre virtuelles pour toutes les situations où cela est possible.

<sup>4</sup> Accompagnement nécessaire pour valider l'absence de critères d'exclusion parmi les visiteurs et les bénévoles (cas actifs confirmés, personne en attente de résultats, personne symptomatique, personne en isolement en raison de contacts avec un cas) et les informer des mesures de précaution à appliquer (port du masque de procédure, hygiène des mains, respect de la distanciation sociale de 2 mètres). Les ressources humaines pour l'accompagnement et les masques de procédures doivent être disponibles en quantité suffisante.

À NOTER que des mises à jour peuvent survenir à n'importe quel moment dépendamment de l'évolution de la situation.